United Nations | Nations Unies | UNRESTRICTED

SECURITY COUNCIL | CONSEIL DE SECURITE

S/323
9 avril 1947
FRENCH
ORIGINAL : ENGLISH

RAPPORT SUR LES POUVOIRS DU DELEGUE DU BRESIL AU CONSEIL DE SECURITE ADRESSE PAR LE SECRETAIRE GENERAL AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

Conformément à l'article 17 du réglement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire connaitre que j'ai reçu de Son Excellence M. Oswaldo Aranha, délégué du Brésil au Conseil de Sécurité, une lettre en date du 7 avril 1947, m'avisant que Son Excellence M. João Carlos Muniz, ambassadeur, a été désigné comme suppléant du représentant du Brésil au Conseil de sécurité.

J'estime que cette lettre peut être considérée comme tenant lieu de pouvoirs provisoires.

RECEIVED
APR 9 1947
UNITED NATIONS ARCHIVES

Digitized by Dag Hammarskjöld Library